

Bureau syndical

Compte-rendu de réunion



Réunion du 12 décembre 2019 (18h), à la Salle des Mariages de la Mairie de Bonnelles

Étaient présents :

Avec voix délibérative :

- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- M. CHIVOT Auffargis
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- Mme DEMONT Conseil départemental des Yvelines
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. POULON Sonchamp
- M. POUPART Bonnelles

Ainsi que :

Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc)

PNR : MMES ALOISI-ROUX, DRANSART, DUMAZEAU, DUFILS, HOUGUET, MANOUVRIER, MONTET, THOMAS et MS. HARDY, POUZERGUES ET STEPHAN.

Absents excusés :

- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- M. DE WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines

Pouvoirs :

- Mme BOONE à M. CHIVOT
- Mme DARCOS à M. FRONTERA
- M. DE WINTER à M. POULON
- M. VANDEWALLE à M. POUPART

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

1. Approbation du compte-rendu du Bureau syndical du 5 novembre 2019

Approuvé à l'unanimité

2. Validation des aides attribuées par la Commission Education à l'Environnement du 18 novembre 2019

Ecole maternelle la Romanie aux Essarts-le-Roi

Ancré dans un projet d'école, ce projet concerne l'ensemble des classes maternelles et donne lieu à 2 demandes d'aides. Il est axé sur la création d'un espace jardiné dans la cour de l'école et sur la découverte de la biodiversité dans l'environnement proche.

La participation financière du Parc contribuera à l'acquisition de matériel de jardinage et au financement des animations assurées par l'association Ville Verte.

Participation financière du Parc (5 classes) : **981.66 €**

Ecole Jean Moulin à Saint Léger en Yvelines

Ce projet, fait l'objet de deux dossiers de demande et concerne 4 classes (PS/MS, GS/CP, CE1/CE2 et CM1/CM2). Il est axé sur la découverte de la biodiversité et construit autour de la création d'un espace jardiné dans la cour de l'école. Il sera accompagné techniquement par le Parc (animation et conseil).

La participation financière du Parc contribuera à l'acquisition de matériel de jardinage (oyas, semences, plants, ...) et à l'acquisition d'ouvrages pédagogiques.

Participation financière du Parc (4 classes) : **1 000.00 €**

Ecole Elémentaire André Gide à Magny-les-Hameaux

Ce projet fait l'objet de deux dossiers de demande et concerne 2 classes (CE1 et CE1/CE2). Il est basé sur la mise en place, l'entretien et l'exploitation pédagogique d'un jardin dans l'enceinte de l'école en partenariat avec la commune. Ce jardin représentera un lieu privilégié pour l'observation de la nature et sera donc support d'une éducation à l'environnement et au développement durable.

La participation financière du Parc contribuera à financer une partie des interventions pédagogiques de l'association Ville Verte.

Participation financière du Parc (2 classes) : **1 000.00 €**

Collège Les Molières aux Essarts-le-Roi

Ce projet est destiné aux élèves de la section ULIS du collège. Il est axé sur la découverte de la biodiversité et construit autour d'observations de la vie du sol dans l'environnement proche du collège et sur l'entretien d'un espace jardiné au sein de l'établissement. L'année dernière, le collège avait mis en place un jardin pédagogique, cette année il souhaite l'exploiter et l'agrandir. Ce projet sera accompagné techniquement par les services du Parc (animation et conseil).

La participation financière du Parc contribuera à l'achat de matériel de jardinage, de semences et d'entretien, ...

Participation financière du Parc : **500.00 €**

UE Hôpital de pédiatrie et de rééducation de Bullion

Ce projet à destination des élèves de cycle 2 est axé sur la découverte des oiseaux. Des sorties d'observation et d'écoute seront menées dans les espaces naturels du parc de l'hôpital. Des ateliers pratiques menés par l'association Bonnelles Bullion Nature et des sorties à la Réserve naturelles de St-Quentin et à l'Espace Rambouillet viendront en complément.

La participation du Parc permettra de financer les interventions ainsi que l'acquisition de matériel d'observation (jumelles), de kits de fabrication de nichoirs et mangeoires, de graines et d'ouvrages pédagogiques sur le sujet.

Participation financière du Parc : **420.00 €**

Approuvées à l'unanimité

Remarque : c'est une bonne chose qu'il y ait un collègue.

3. Validation de l'aide attribuée par la Commission Biodiversité et Environnement de la décision prise lors de la réunion du 5 décembre 2019 (Annexe 1)

Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires

Dans le cadre du programme « Objectif zéro phyto » piloté par le PNR, la commune de Longvilliers a réalisé un diagnostic de ses pratiques d'entretien et a réalisé son plan de gestion en 2015. Dès 2016, elle a pris la décision d'arrêter l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble de ses espaces publics et a fait l'acquisition de matériels alternatifs électriques tels que débroussailleuse et bineuse-sarcluse pour l'entretien de ses espaces verts et du cimetière.

Aujourd'hui, elle désire investir dans du matériel pour l'entretien et le désherbage des voiries puisqu'elle ne souhaite pas reconduire le contrat passé en groupement de commande ; les estimations faites pour l'entretien de son linéaire de voirie ayant été revues à la hausse, passant de 3500 €/an depuis 2013 à 7 911 €/an. Au vu du retour d'expérience d'autres communes, la balayeuse City Clean disposant d'un balai latéral de désherbage est particulièrement adaptée pour les petites voies, la commune de Longvilliers a donc porté son choix sur ce matériel.

- Coût de l'opération : 18 481 € HT
- Subvention PNR (70%) : **5 000 € H.T**

Approuvé à l'unanimité

Remarque : le bureau souhaite avoir des retours de l'utilisation / efficacité / utilisation et que le matériel acquis puisse être partagé avec les collectivités voisines.

Sur ce dernier point, un groupe de travail d'élus a conclu à la difficulté pour des questions d'entretien, de casse et d'assurance.

Sur du gros matériel, les communes pourraient se réunir pour demander l'aide. Eventuellement créer un bonus dans le dispositif d'aide du Parc.

L'exemple de Saint Arnoult est donné où a été créé un contrat groupé, puis achat groupé avec une personne dédiée. Pourrait être porté par une intercommunalité.

4. Attribution des aides validées par la Commission Patrimoine du 29 novembre 2019

• Restauration d'un puits communal (Les Molières)

Montant de l'opération : 650.00 € HT

Taux subvention du Parc : 70%

Montant subvention du Parc : **455.00 € H.T**

• Restauration d'une devanture (Chevreuse)

Demandeur : un particulier, Madame Chiltz, route de la brosse La Madeleine

Montant de l'opération : 6806.00 € HT (avec remise en peinture)

Taux subvention du Parc : 20%

Montant subvention du Parc : **1 361.00 € H.T**

• Réfection de la toiture du presbytère (Saint-Léger-en-Yvelines)

Demandeur : la commune

Montant de l'opération : **34 670.71 € H.T**

Taux subvention du Parc : 50%
Montant subvention du Parc : **17 335.355 € H.T**

Mobilier signalétique

En 2001, le Parc a fait réaliser une gamme de mobilier rural dans le cadre d'une commande publique avec le ministère de la culture afin de dessiner une identité visuelle commune à l'ensemble du territoire. Ce mobilier est mis à disposition des communes pour agrémenter les chemins de randonnée et la découverte patrimoniale.

La commission patrimoine du 29 novembre dernier a validé 3 demandes de financement.

Maison de Fer

Le Parc réalisera un panneau en applique pour la Maison de Fer qui est sa propriété (financement 100% Parc)

Coût : **1062,86 € H.T**

Deux demandes communales

Commune du Mesnil-Saint-Denis

Deux panneaux en applique pour l'église et le château-mairie

Coût total : 2108,09 € H.T

Subvention Parc de 70 % : **1475,66 € H.T**

Part Commune 30% : 632,43 € H.T

Grâce aux commandes groupées réalisées par le Parc le devis initial de 2500€ à la commune a pu être diminuée

Commune des Molières

Circuit patrimonial touristique

Un panneau de départ validé par la commission Tourisme et pris en charge au titre de la randonnée, 4 panneaux sur pied, 2 panneaux en applique

Coût total : 12 008,5 € H.T

Subvention Parc de 70 % (part randonnée) : **2807,46 € H.T**

Subvention Parc de 70 % (part patrimoine) : **5598,44 € H.T**

Part Commune 30% : 3602,5 € H.T

[Question sur la différence de taux de subvention ;](#)

[C'est une disposition du guide des aides qui permet de moduler l'aide en fonction du projet et du bénéficiaire privé ou public.](#)

[Approuvées à l'unanimité](#)

5. Attribution des aides validées par la Commission Culture du 3 décembre 2019

Festival Jazz à toute heure par Jazz à toute heure

Il est proposé au bureau d'approuver la subvention à l'association organisatrice d'un montant de **7 000 €**, pour l'édition 2020 du Festival Jazz à tout heure.

Salon du livre de Chevreuse par Lirenval

Il est proposé au bureau d'approuver la subvention de **5 000 €**, pour l'édition 2020 du Salon du Livre (aide exceptionnelle pour les 20 ans de l'évènement).

Projet « Format Paysage » par la compagnie

Il est proposé au bureau d'approuver la subvention de **2 000 €**, pour le projet (formalisation dans le cadre d'une convention).

Il est proposé d'attribuer les subventions à ces trois manifestations qui répondent à tous les critères d'attribution, en particulier leur rayonnement sur le territoire du Parc.

Approuvées à l'unanimité

6. Attribution des aides validées par la Commission Développement économique et Energie du 29 novembre 2019

Fonds d'aides aux artisans et commerçants

- **M Jordan LOPES, entreprise de serrurerie, Bullion**

Investissements : véhicule

Cout global : 19 604 € HT

Subvention accordée : **2 940 € H.T**

Approuvé à l'unanimité

Appui à la filière artisanat d'art

- **Projet collectif de l'Association des Artisans d'Art de la Vallée de Chevreuse**

Création de vidéos de présentation des deux salons et des artisans membres de l'association

Cout 1 748 € HT

Subvention accordée : **1 398 € H.T**

Une abstention – 14 votes favorables

Energie

Isolation des locaux d'activités – Commune Bonnelles (Aide 5.4)

Rénovation des locaux d'activités communaux

Coût des travaux : (isolation uniquement : ITE, planchers, murs) 18 750€ HT

Subvention PNR (70%) = **12 000 € H.T** (plafond)

Une abstention – 15 votes favorables

7. Convention de partenariat avec le département des Yvelines et le département des Hauts-de-Seine – Pass Malin 2020 (Annexe 2)

Cette convention de partenariat avec les deux départements va permettre l'adhésion du Petit Moulin des Vaux de Cernay à l'opération *Pass-Malin*. Elle propose un système de réductions au grand public. Le Pass-Malin, téléchargeable sur les sites internet des collectivités, permet de bénéficier d'au moins 15 % de réduction sur le tarif d'entrée dans les lieux touristiques majeurs Yvelinois. Cette convention est conclue pour un an renouvelable.

Les tarifs seront les suivants :

Prix adulte(s) grand public à partir de 13 ans : 4,00 €

Promo Pass malin à partir de 13 ans : 3,00 €

Prix enfant(s) grand public 6 – 12 ans : 2,00 €

Promo Pass Malin 6 – 12 ans : 1,50 €

Approuvé à l'unanimité

8. Convention de dépôt vente à la boutique du Château de la Madeleine et au Petit Moulin (Annexe 3)

Il s'agit d'un nouveau dépôt vente au Château de la Madeleine et au Musée du Petit Moulin, du nouvel ouvrage de la SHARY, le tome 41 de « Mémoires et documents ».

L'accord de dépôt est valable pour les 4 exemplaires déposés par site, 8 en tout.

Le parc s'engage à valoriser et vendre les ouvrages. Les recettes des ventes sur les différents sites seront par la suite reversées sur le compte du déposant.

Le nouveau tome est au prix de 25 €

Cette nouvelle convention vient remplacer la précédente concernant le Tome 40. Les ouvrages non vendus de l'ancien tome le 40, vont être restitués à l'association.

[Approuvé à l'unanimité](#)